

THONON agglomération

ARRÊTÉ N° ARR-AG2026.045

PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT

Le Président,

VU l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, qui confère au Président d'un établissement public de coopération intercommunale, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux Vice-présidents,

VU la délibération du conseil communautaire du 14 avril 2026 fixant à 15 le nombre de vice-présidents,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-présidents en date du 14 avril 2026,

VU la délibération n° CC2026.00073 en date du 03 mars 2026 approuvant l'acquisition pour l'extension du réservoir d'eau potable, des parcelles B 748 (Lieu-dit LES BANDERETS) et B 749 (Lieu-dit LES GRANDES VIGNES) à DOUVAINE (74140),

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement du service, il convient au regard de l'empêchement du Président de donner délégation au vice-président.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Cyril DEMOLIS, Président de la communauté d'agglomération THONON AGGLOMERATION délègue, en son absence, fonctions et signature à Monsieur Noël MATHIAN, 14^{ème} Vice-Président en charge de l'eau potable, assainissement et gestion de la ressource, pour signer à l'office notarial IPSO FACTO NOTAIRES à Douvaine, les actes constitutifs de ventes avec le Consorts DUTRUEL,

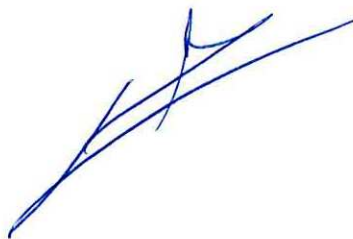
Article 2 : Le Président de la communauté d'agglomération THONON AGGLOMERATION, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, publié et notifié à l'intéressé. Il peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal peut être saisi directement par internet via le site www.telerecours.fr.

THONON agglomération

Fait à BALLAISON, le 20 JUIL. 2026

Notifié à l'intéressé le : 20 JUIL. 2026
Noël MATHIAN
Le 14^{ème} Vice-Président,



Le Président,
Cyril DEMOLIS



Acte certifié exécutoire le 22 JUIL. 2026
Télétransmis en Sous-Préfecture le 22 JUIL. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 22 JUIL. 2026